

## *Réunion de Conseil Municipal*

*Lundi 16 septembre 2019*

**Présents** : Laurence BIWERSI-PATOIS, Myriam CAILLE, Jérôme CHEVALIER, Didier DONEY, Vanessa GUINCHARD, Ludovic LAMBERT, Sylvain LAURENT, Victor PEREIRA, Jean-Michel TOURNIER et Franck VILLEMMAIN

**Excusés** : Arnaud FORTIN

Bernard BROGNARD donne procuration à Jean-Michel TOURNIER

**Secrétaire de séance** : Ludovic LAMBERT

---

### **1. Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 15 juillet 2019 :**

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 15 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **2. Choix du Maître d'œuvre pour la mise aux normes avec extension de la salle des Marronniers :**

Monsieur le Maire rappelle qu'une étude de faisabilité a été réalisée par SOLIHA dans le but de réaliser la mise aux normes des sanitaires de la salle des Marronniers avec une extension dans le but d'agrandir l'espace « cuisine » pour un montant de 2 178.00 € HT.

Le conseil municipal après avoir étudié le projet relatif à la mise aux normes avec extension de la salle des Marronniers, et réfection de la grande salle, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de confier la Maîtrise d'œuvre de l'opération à l'équipe composée de :

- SOLIHA Doubs, Côte d'Or & Territoire de Belfort (mandataire), 30 Rue du Caporal Peugeot 25000 BESANCON

- SICA JURA, 32 Rue Rouget de Lisle - BP 40088 39003 LONS LE SAUNIER CEDEX

Pour un montant prévisionnel de travaux de 145 000.00 € HT, et un montant d'honoraires de Maîtrise d'œuvre de 18 850.00 € HT pour assurer

l'étude et la direction des travaux nécessaires à la réalisation de cette opération.

- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de Maîtrise d'œuvre,
- autorise Monsieur le Maire à organiser la mise en concurrence et publicité des marchés de travaux par le biais d'une procédure adaptée (Art. R2123-1 1° du Code de la Commande Publique)

### **3. Modification de la régie de recette - Avenant pour encaissement de loyer :**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a mise en place une régie de recette lors de la réunion de conseil du 07 octobre 2013 afin de pouvoir encaisser les produits des montants de location des salles des fêtes, ainsi que l'éventuelle casse survenant lors de ces locations.

Dans le but de pouvoir collecter également les montants des loyers des appartements communaux, Monsieur le Maire propose de modifier l'acte constitutif d'une régie de recette comme suit :

Article 4 : La régie encaisse les produits suivants :

- **montant de location des salles**
- **éventuelle casse survenant lors des locations**

Est remplacé par :

Article 4 : La régie encaisse les produits suivants :

- **montant de location des salles**
- **éventuelle casse survenant lors des locations**
- **location logements communaux**

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la modification et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte.

### **4. Frais de scolarité année scolaire 2018-2019 :**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de FRAMBOUHANS accueille des enfants de l'extérieur dans son établissement scolaire.

Au vu du total des dépenses afférentes à l'école au cours de l'année scolaire 2018/2019, le Conseil Municipal fixe le montant des frais de scolarité à 838.29 € par élève. A cet effet, une participation de :

- la commune de Saint-Julien les Russey sera demandée à hauteur de 1676.58€,
- la commune de Soultz-Cernay sera demandée à hauteur de 838.29 €,
- la commune de Charquemont sera demandée à hauteur de 1257.44 €,
- la commune de Mancenans-Lizerne sera demandée à hauteur de 419.15 €,
- la commune de Le Russey sera demandée à hauteur de 419.15 €,
- la commune de Les Fontenelles sera demandée à hauteur de 419.15 €,

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette proposition.

### **5. Présentation du projet : Aire de jeux, Plateforme Multi-Activités - Skate Park :**

Monsieur le Maire rappelle qu'une commission du Conseil Municipal travaille depuis plusieurs mois sur la faisabilité d'une aire de jeux conjointement à une plateforme multi-Activités et d'un Skate-Park. De nombreux déplacements dans les communes voisines, ainsi que de nombreuses rencontres avec des entreprises spécialisées ont permis d'apprécier les différentes solutions possibles, dans le but d'offrir à la population du village un espace ludique. Monsieur le Maire rappelle qu'un montant de 100 876.00 € TTC est inscrit au budget communal 2019.

Monsieur l'adjoint en charge du projet présente le travail réalisé par la commission.

Suite à la présentation du projet, l'emplacement idéal pour l'installation serait derrière la salle des Tilleuls, à proximité du terrain de pétanque. Ainsi, ces installations pourraient bénéficier :

- à l'ensemble des élèves du Groupe Scolaire Azelvandre pour la pratique du sport,
- aux enfants inscrits au périscolaire,
- aux personnes utilisant les salles des fêtes
- aux habitants de Frambouhans

Après échanges, Monsieur le Maire propose de réaliser un marché avec un lot « Aire de jeux », un lot « plateforme multi-activités » et un lot « skate park ». Ce marché serait présenté lors d'une prochaine réunion.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la proposition de Monsieur le Maire.

La séance est levée à 22h24.

# CONSEIL MUNICIPAL DE FRAMBOUHANS

Réunion du 16 septembre 2019

## Questions diverses

---

### **Information n° 1 :**

PLU : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à l'enquête publique qui a eu lieu sur la commune courant juin, les personnes publiques associées ont acté le règlement du PLU. Le Cabinet Bureau Natura va procéder au montage définitif du dossier, et le fera parvenir début novembre. La Préfecture aura un mois afin de le valider.

### **Information n° 2 :**

Organisation de l'inauguration de « l'Orgue-école » : Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjoint en charge de la commission « Vie Associative » donnent les dernières informations quant à l'organisation de la journée du 22 septembre 2019.

### **Information n° 3 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a du prendre un arrêté de mise en demeure à l'encontre de Madame MONNOT Edwige , responsable du troupeau constamment en divagation sur la voirie communale et départementale, ainsi que chez des propriétaires privés sur le territoire de la commune. Plusieurs rendez-vous téléphoniques ont eu lieu avec les services de la Préfecture et la gendarmerie dans le but de trouver une solution pour empêcher la divagation du troupeau. Monsieur le Maire informe également qu'il a pu rentrer en contact avec le propriétaire du troupeau, habitant le Cantal. Une visite à Frambouhans est prévue cette semaine, ainsi qu'un rendez-vous avec Monsieur le Maire.

### **Information n° 4 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à un congé maternité, Marlène ROATTA, Adjoint Administratif, sera remplacé par Madame Sandrine OCAZ, secrétaire de Mairie à Saint-Julien les Russey.

### **Information n° 5 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un recrutement devra être fait très rapidement suite à un arrêt maladie de l'animatrice périscolaire qui sera suivi d'un congé maternité. Une annonce par Pôle Emploi a été diffusée à compter de vendredi 13 septembre 2019. Le poste sera à pourvoir au plus vite en fonction des candidats.

### **Information n° 6 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent du commerce de proximité « Le P'tit Mag » a émis le souhait de baisser son temps de travail à 20 heures hebdomadaire au lieu de 30 heures actuellement, et ce, dès que possible. La commission « Commerce » s'est réunie dernièrement afin de statuer sur cette demande. Sachant que la personne qui assure les remplacements des agents du commerce de proximité a trouvé un emploi tous les après-midi, il est nécessaire de lui trouver un successeur. C'est pourquoi la commission a donné un avis favorable quant à l'embauche d'un agent à 11h40 hebdomadaire annualisée,

ce qui permettra d'assurer les remplacements des agents suite à arrêts maladies ou vacances, ainsi que un jour par semaine et un week-end par mois. Monsieur le Maire rappelle qu'aucun coût supplémentaire n'impactera le budget « SPIC Commerce de proximité » suite à cette décision. Un appel à candidature a été réalisé par Pôle Emploi. Une délibération sera prise lors du prochain Conseil Municipal.

**Information n° 7 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la rentrée des classes s'est particulièrement bien passée au groupe Scolaire. La commission « Vie Scolaire » était présente le premier jour. Un nouveau professeur enseignera dans la classe des Grandes sections. 117 élèves sont inscrits pour la nouvelles année scolaire, soit 2 de plus que l'année passée.